

ZÉRO PHYTO

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PLAQUES DE LABELLISATION LE 28 JUIN AU PAVILLON DES ÉNERGIES

La pratique phytosanitaire la plus polluante est sans conteste le désherbage. En partenariat avec les Agences de l'Eau et les trois Conseils départementaux ex-bas-normands, la FREDON de Basse-Normandie a développé, il y a plus de 10 ans, une charte d'entretien des espaces publics. En tant que partenaire de la charte bas-normande d'entretien des espaces publics, le conseil départemental organise vendredi 28 juin, une cérémonie de labellisation des nouvelles collectivités engagées dans cette charte.

MARC LEFÈVRE
Président du conseil
départemental de la Manche

VALÉRIE NOUVEL
Vice-présidente du conseil
départemental déléguée à la
transition énergétique,
l'environnement et l'innovation

vous convie à la remise des plaques FREDON,

[Le vendredi 28 juin 2019 à 16h,](#)
[au Pavillon des Énergies – zone du Fleurion 50 620 Le Désert](#)



LA CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Le conseil départemental est, depuis 2006, partenaire financier de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie (FREDON) qui a élaboré une charte d'entretien des espaces verts publics, en partenariat avec les trois départements et les deux agences de l'eau. Cette charte, dans laquelle les collectivités

peuvent s'engager, est une démarche progressive qui permet de limiter voire de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

Grâce à des formations et à l'audit de leurs pratiques, les collectivités peuvent évoluer selon les 3 niveaux de la charte :

- **Niveau 1 – traiter mieux** : en connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement. Les élus et leurs personnels sont formés, leurs pratiques phytosanitaires sont auditées sur la gestion des produits, les pratiques de traitement, les équipements de protection. Par la suite, la commune s'engage à se mettre en conformité sur 13 points sur un délai d'un an.
- **Niveau 2 – traiter moins** : en raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée, en faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces. Cet engagement est sans contraintes de délai.
- **Niveau 3 – ne plus traiter du tout chimiquement** : la collectivité s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir son territoire.

Depuis le lancement de la charte, ce sont 180 collectivités manchoises qui sont labellisées.

LES COLLECTIVITÉS RÉCOMPENSÉES

Fort de son expérience, le conseil départemental accompagne les collectivités manchoises vers le 0 phytosanitaire dans les espaces verts. Pour cela, il accorde un soutien financier visant à inciter les collectivités à signer la charte de la FREDON au niveau 3, en apportant une subvention à la FREDON, ceci afin, de réduire le coût pour la collectivité qui souhaite s'engager. Une subvention de 30 000 € a été attribuée à la FREDON de Basse-Normandie, en 2018, pour accompagner les communes vers la suppression des produits phytosanitaires. Une subvention sera soumise sous peu à l'approbation des élus du conseil départemental pour l'année 2019.

Le Département accompagne également les collectivités dans leur démarche vers le 0 phyto dans le cadre de la politique de

contractualisation avec les territoires. En effet, les élus ont voté en décembre 2018 une politique permettant de subventionner le réaménagement des enclos paroissiaux pour en favoriser l'entretien et mettre en valeur leur patrimoine.

Labellisation de niveau 1 :

17 communes recevront le label de niveau 1, portant ainsi le nombre de communes de niveau 1 à 95.

Labellisation de niveau 2 :

Pas de remise de label de niveau 2. Une commune est déjà labellisée en niveau 2 de la charte : Granville.

Labellisation de niveau 3 :

46 collectivités recevront le label de niveau 3 (zéro phyto) de la charte, portant ainsi le nombre de collectivités labellisées en « 0 phyto » à 84.

L'ESPACE 0 PHYTO

En amont de la remise de plaques, aura lieu à 14h une visite de l'espace 0 phyto inauguré en juin 2018. Afin de répondre aux attentes de chacun, le Département a créé un espace de démonstration des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la FREDON. Situé au Pavillon des énergies, l'objectif de cet espace est que les communes et le grand public puissent découvrir et envisager concrètement les méthodes et leur mise en œuvre.



CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr